II

Le Ministre des Affaires étrangères de la République de Corée au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada

(Traduction)

Ottawa, le 13 février 1979

Excellence.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note du 13 février 1979 qui se lit comme il suit:

(Texte de la note canadienne nº FLA-501)

J'ai en outre l'honneur d'informer Votre Excellence que les dispositions exposées dans votre Note agréent au Gouvernement de la République de Corée et de confirmer que votre Note et la présente réponse constituent entre nos deux Gouvernements un Accord qui entrera en vigueur à la date de la présente réponse.

Agréez, Excellence, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Le ministre des Affaires étrangères TONG-JIN PARK

L'Honorable Donald C. Jamieson, C.P., député Secrétaire d'État aux Affaires extérieures Ottawa, Canada